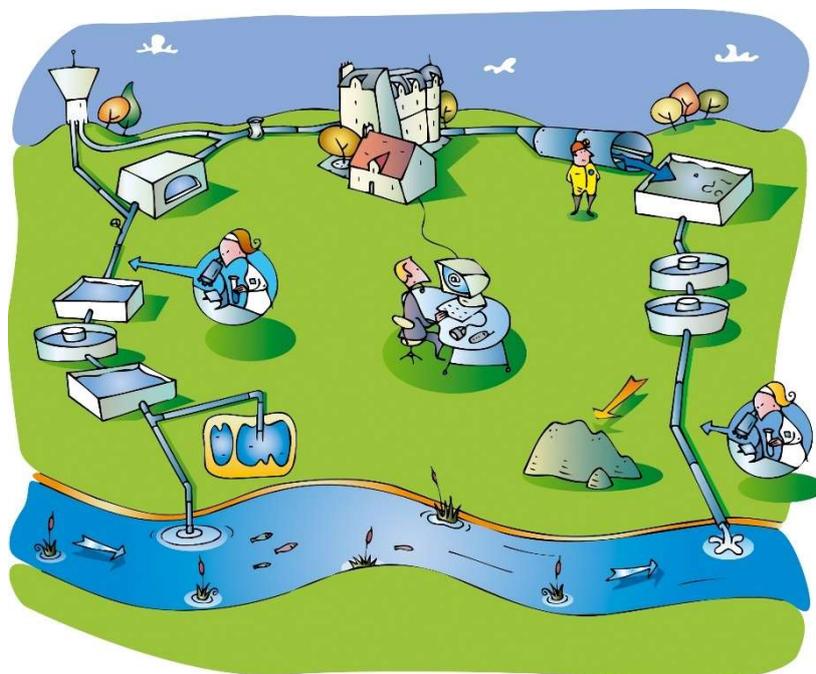


Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'Eau Potable (EP) et de l'Assainissement Collectif (AC)

Année 2020



Sommaire

Chapitre 1 – Caractérisation technique du service de l’Eau Potable –EP 4



1.1	Présentation du territoire desservi	4
1.2	Estimation de la population desservie (D101.0)	4
1.3	Nombre d’abonnements	4
1.4	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.5	Production d’eau potable	6
1.6	Volumes vendus au cours de l’exercice	9
1.7	Autres volumes	10
1.8	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	10
1.9	Récapitulatif des différents volumes	10

Chapitre 2 – Les indicateurs de performances 11

2.1	La qualité de l’eau distribuée (P101.1 et P102.1)	11
2.2	Indice d’avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	14
2.3	L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service. (P103.2B)	15
2.4	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
2.4.1	Calcul avec les compteurs de distribution	16
2.4.2	Calcul avec les compteurs des sources dit « rendement primaire »	16
2.5	Indice linéaire de pertes de réseau (P106.3)	17
2.6	Indice linéaire des volumes non comptés (105.3)	17
2.7	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	17
2.8	Plan d’action	18

Chapitre 3 – Tarification de l’eau 19

3.1	Modalités de tarification :	19
3.2	Frais d’accès aux services et autres prestations	20
3.3	Délibérations fixant les tarifs de l’eau et de l’assainissement collectif	20
3.4	Facture d’eau type 120 m ³	20
3.5	La relève des compteurs d’eau	22
3.6	Viellissement du parc	23
3.7	Répartition des diamètres	23

Chapitre 4 – L’assainissement collectif..... 23



4.1	Présentation du territoire desservi	23
4.2	Estimation de la population desservie	24
4.3	Nombre d’abonnements et volumes facturés	24
4.4	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)	24
4.5	Les déversoirs d’orages et les postes de refoulement :	26

4.5.1	Les déversoirs d'orages	26
4.5.2	Les postes de refoulement	26
4.5.3	La station d'épuration - Code sandre : 025441501738	27
4.5.3.1	Schéma de fonctionnement de la station	30
4.5.3.2	Production et taux de boues évacuées (P206.3)	31
4.5.3.3	Les autres sous-produits	31
4.5.3.4	Les apports extérieurs	31
4.5.3.5	Consommation d'énergie et de réactifs	31
4.5.3.6	Analyses de boues et composts en 2020 :	32
4.5.3.7	Remarques diverses et amélioration à apporter (Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle) 32	
Chapitre 5 – Indicateurs de performance		33
5.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	33
5.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	33
5.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	35
5.4	Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	35
5.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	35
5.6	Points noirs du réseau de collecte	35
5.7	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	36
5.8	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	36
Chapitre 6 – Financement des investissements		37
6.1	Recettes budgets eau et assainissement en € H.T.	37
6.2	Encours de la dette en € H.T.	37
6.3	Amortissements en €	37
Chapitre 7 – Travaux 2020 et projets 2021 EP/AC		38
7.1	Les travaux réalisés en 2020	38
7.2	Les projets pour 2021	38
Chapitre 8 – Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau		39
8.1	Abandons de créance ou de versements à un fonds de solidarité	39
Chapitre 9 – Annexes		40
Chapitre 10 – Glossaire		44

Chapitre 1 – Caractérisation technique du service de l'Eau Potable –EP



1.1 Présentation du territoire desservi

Le service d'eau potable (production, transfert et distribution) est géré en régie au niveau communal. Le schéma du réseau d'eau potable a été approuvé lors de l'élaboration du P.L.U du 26 juin 2013. Un règlement de service régit les conditions et modalités accordés à l'usage de l'eau potable et de son réseau de distribution (délibération du Conseil Municipal du n°2020-88 du 11 décembre 2020).

La commune est exclusivement alimentée à partir des eaux de sources des deux captages de Prény et Beaume-Haie. Les puits du Stade situés en zone urbaine, sont utilisés exceptionnellement et sous réserve d'une autorisation de l'ARS.

1.2 Estimation de la population desservie (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 4 177 habitants (donnée population légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021).

1.3 Nombre d'abonnements

	2018	2019	2020
Abonnés domestiques	1 722	1 742	1745
Abonnés non domestiques	8	8	8
Densité linéaire d'abonnés domestiques (Nbre d'abonnés/km de réseau hors branchement)	50.65	51.23	51.56
Nombre d'habitants par abonné (Population desservie rapportée au nombre d'abonnés)	2.40	2.38	2.36
Consommation moyenne par abonné (Consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) en m3/abonné	103.53	99.24	97.72

1.4 Prélèvement sur les ressources en eau

La commune de Pagny-sur-Moselle dispose de deux captages est exclusivement alimentée à partir des eaux de sources Prény et Beaume-Haie. Les puits du Stade situés en zone urbaine, sont utilisés exceptionnellement et sous réserve d'une autorisation de l'ARS.

Les captages de Prény

En 1976, quatre captages de sources ont été réalisés sur le territoire de la ville voisine de Prény pour le compte de la commune de PAGNY-SUR-MOSELLE. Ces captages sont :

La Fontaine St Helcourt - Le captage d'Hazouliu - Les captages de l'Aulnois (Aulnois et au-dessus de l'Aulnois). Déclarés d'utilité publique en 1978.

Débit : 1400 m³/ jour à 300m³/ jour selon saisons et années

Qualité de l'eau : Plutôt dure (24.80 degrés français)

Les captages de Beaume-Haie

Ce groupe de sources datent de 1960. Il est composé de 5 captages et de 3 chambres de réunion. *Déclarés d'utilité publique le 23 octobre 2008.*

Débit : 1000 m³/ jour à 200m³/ jour selon saisons et années

Qualité de l'eau : Plutôt dure (24.33 degrés français)

Les Puits du stade n° 1, n°2 et n°3

Forages réalisés respectivement en 1965 et 1982 (pas de déclaration d'utilité publique)

Débit théorique maximum des pompes :

Puits n°1 : 17 m³/h (Ce puits n'est plus utilisé)

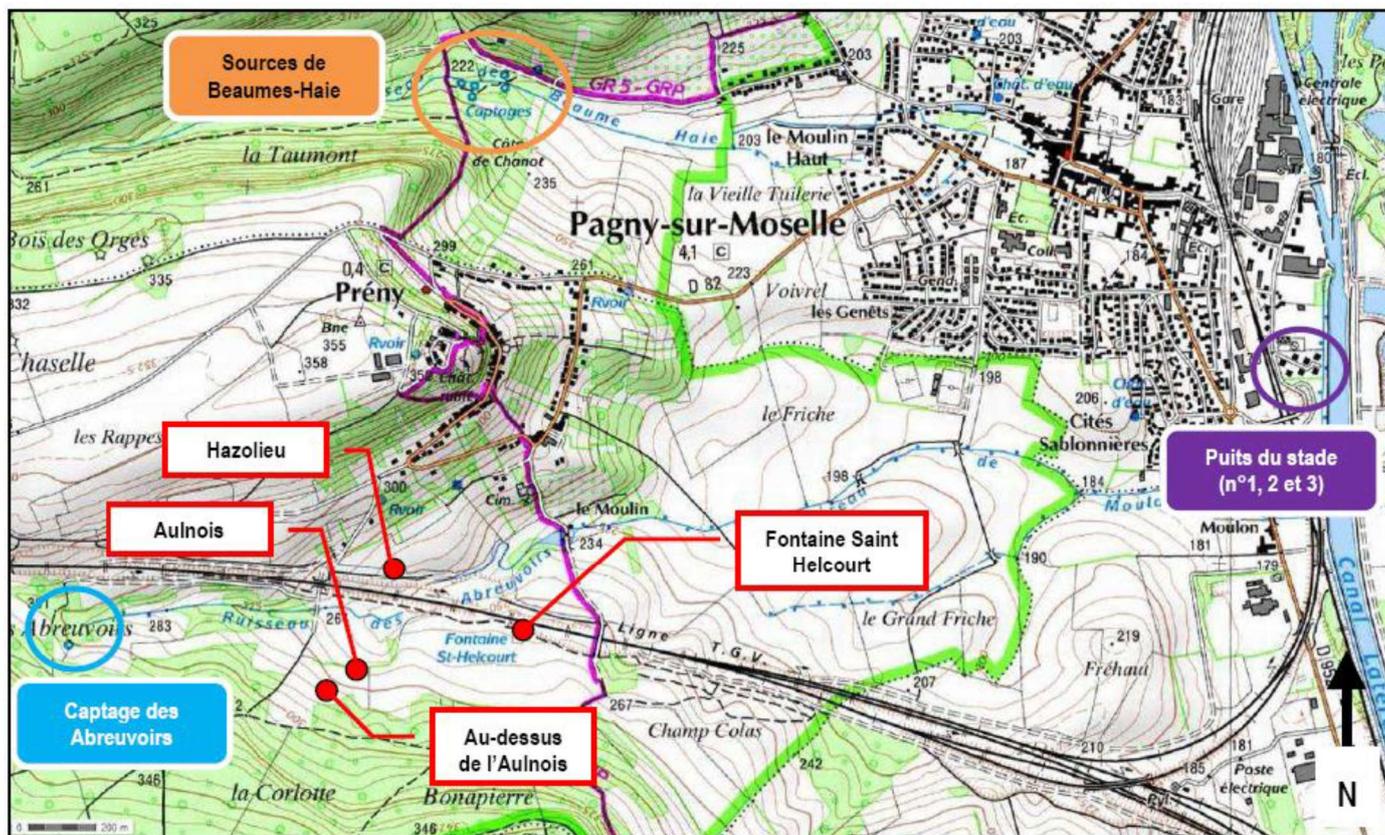
Puits n°2 : 17 m³/h

Puits n°3 : 30 m³/h

Qualité de l'eau : Dure à relativement dure

Les Puits du Stade demeurent des ressources autorisées. En revanche, la non-protection des sites de pompage en milieu urbain, n'assurera pas la pérennité de cette ressource. Ces sites sont essentiellement utilisés en période d'étiage lorsque nos ressources sont insuffisantes pour le bon fonctionnement de la distribution en eau potable aux Pagnotins mais également dans le cadre d'un renforcement en matière de défense incendie.

Localisation des captages de sources



Localisation des sources de Prény

Le tableau ci-dessous présente les localisations précises des différents points d'eau des captages de Prény

Désignation	Hazolieu	Fontaine Saint Helcourt	Aulnois	Au-dessus de l'Aulnois
Identification (n° BSS°)	01637X0047/HY	01637X0046/HY	01637X0044/HY	01637X0045/HY
Coordonnées Lambert 93	X = 919 014 m Y = 6 878 893 m Z = 255 m	X = 919 376 m Y = 6 878 708 m Z = 258 m	X = 918 883 m Y = 6 878 587 m Z = 265 m	X = 918 831 m Y = 878 526 m Z = 275 m
Département	(54)	(54)	(54)	(54)
Commune	Prény	Prény	Prény	Prény
Section cadastrale	ZI	ZI	ZI	ZI
Parcelle	14	31	32	33
Zonage PLU	Aa	A	A	A
Propriétaire	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE

Localisation des sources de Beaume-Haie

Désignation	A	B	D	E	F
Identification (n° BSS°)	01637X0055	01637X0056	01637X0057	01637X0058	01637X0059
Coordonnées Lambert 93	X = 867785 m Y = 11149380 m Z = 218 m	X = 867780 m Y = 1149370 m Z = 217m	X = 867700 m Y = 1149340 m Z = 222 m	X = 867690 m Y = 1149350 m Z = 220 m	X = 867800 m Y = 1149190 m Z = 225 m
Département	(54)	(54)	(54)	(54)	(54)
Commune	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle
Parcelle	406D	4D	311D	311D	310D
Propriétaire	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE

Localisation des puits

Désignation	Puits n°1 du stade	Puits n°2 du stade	Puits n°3 du stade	Puits n°4 du Breuil	Puits n°5 du Breuil
Identification (n° BSS°)	01638X0001	01638X0068	01638X0087	01638X0238	01638X0239
Coordonnées Lambert 93					
Département	(54)	(54)	(54)	(54)	(54)
Commune	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle	Vandières	Vandières
Parcelle					
Propriétaire	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE				

1.5 Production d'eau potable

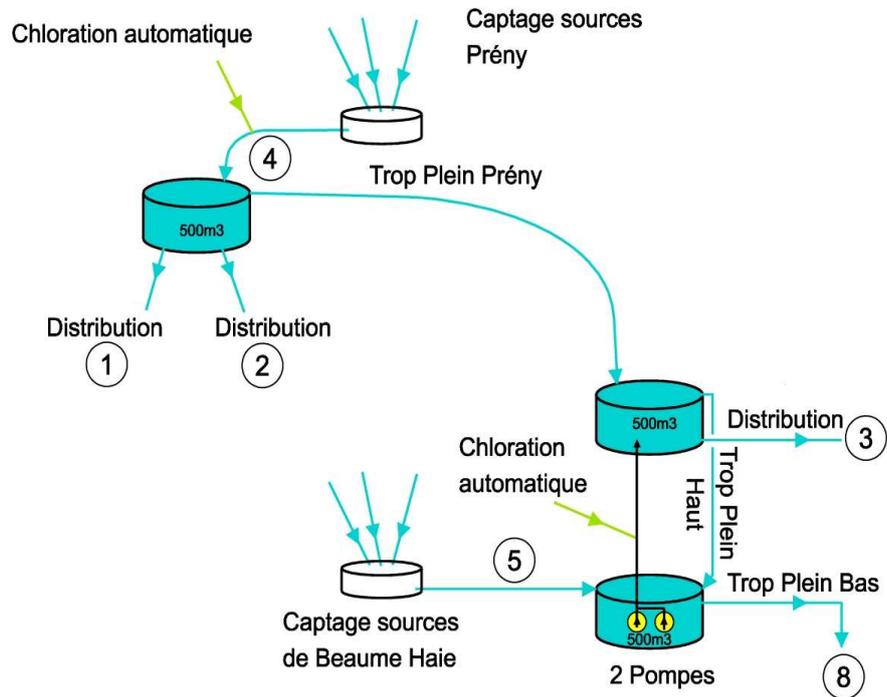
Le service dispose de 2 ouvrages de stockage.

Le **réservoir de Prény (dit du Pouillot)** (semi-enterré) d'une capacité de 500 m³ incluant la réserve incendie et recevant les eaux des sources de Prény et des puits n°2 du stade et n°3 en période critique. Ce réservoir désert gravitairement le haut de Pagny sur Moselle (lotissements Régnier, Genêts...)

Le **réservoir de Pagny** comprenant un premier réservoir enterré de 500m³ puis un second réservoir sur tour de 500m³, incluant la réserve incendie. Le réservoir bas reçoit les eaux des sources de Beaume-Haie, lesquelles sont relevées ensuite vers le réservoir supérieur. Le réservoir supérieur reçoit quant à lui le trop plein du réservoir de Prény et le cas échéant les eaux des puits du stade. La cuve haute alimente gravitairement le bas de Pagny sur Moselle.

En période normale les sources de PRENY peuvent assurer à elles seules, la totalité des besoins de la ville. Le fonctionnement des réservoirs est suivi par télégestion (suivis des débits et des niveaux d'eau).

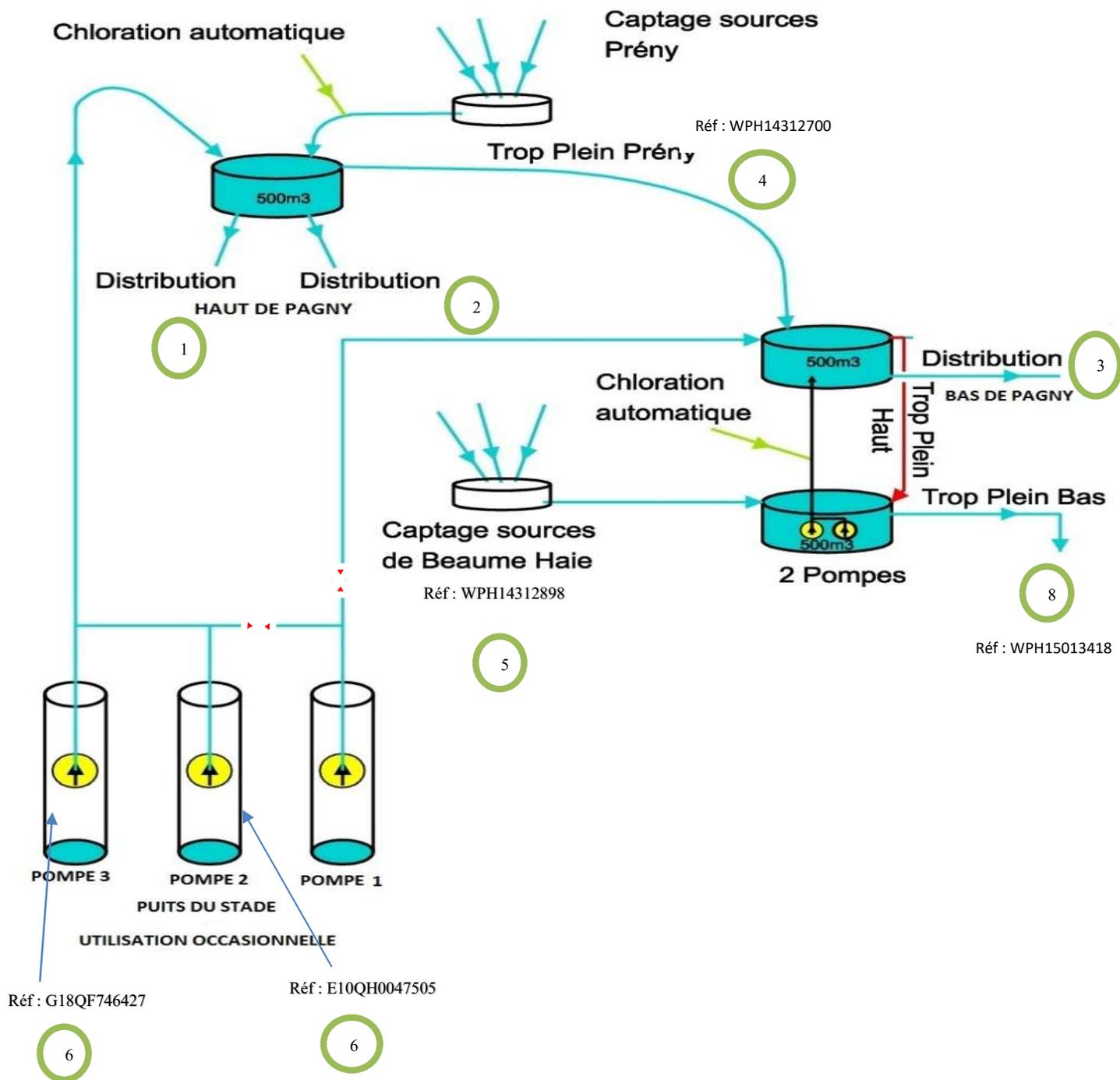
Distribution par Prény et Beaume Haie (gravitaire) en période normale



Légende :

- 1-2 et 3 : Compteurs de distribution (Régnier- Genêts- Château d'eau)
- 4-5 : Compteurs de captage des sources (Prény- Beaume Haie)
- 8 : Compteur trop plein

Distribution en période d'étiage



Légende :

- 1-2 et 3 : Compteurs de distribution (Régnier- Genêts- Château d'eau)
- 4-5 et 6 : Compteurs de captage des sources (Prény- Beume Haie- Puits du stade)
- 8 : Compteur trop plein

Distribution

N° cpteur	Compteurs de distribution	Volume produit durant l'exercice 2019 (en m3)	Volume produit durant l'exercice 2020 (en m3)	Variation (m3)
1	Régnier	38 245	43 530	+ 5 285
2	Genêts	49 941	54 978	+ 5 037
3	Château d'eau	147 410	148 537	+ 1 127
	Total	235 596	247 045	+ 11 449

Captage des sources

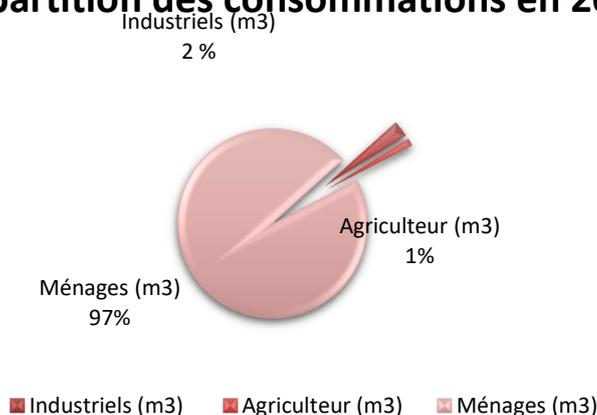
N° cpteur	Type de ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2019 (en m3)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 (en m3) V1	Variation (en m3)
4	Prény	232 818	246 299	+ 13 481
5	Beaume-Haie	173 486	134 229	- 39 257
8	Trop plein bas	-167 664	-128 807	- 38 857
6	Puits du stade	0	0	0
	Total	238 640	251 721	+ 13 081

1.6 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus en 2018 (m3)	Volumes vendus en 2019 (m3)	Volumes vendus en 2020 (m3)	Variation (m3)
Abonnés domestiques	169 497	166 584	165 826	- 758
Abonnés non domestiques	9613*	7092*	5 483*	-1 609
Total V7	179 110	173 676	171 309	-2 367

* Dont 2 753 m³ consommés par l'exploitation agricole en 2018 * Dont 2 283 m³ consommés par l'exploitation agricole en 2019* Dont 2 343 m³ consommés par l'exploitation agricole en 2020

Répartition des consommations en 2020



1.7 Autres volumes

Volume de service : **V9** = 0 m³/an

Volume consommateurs sans comptage : **V8** = 3 807 m³/an

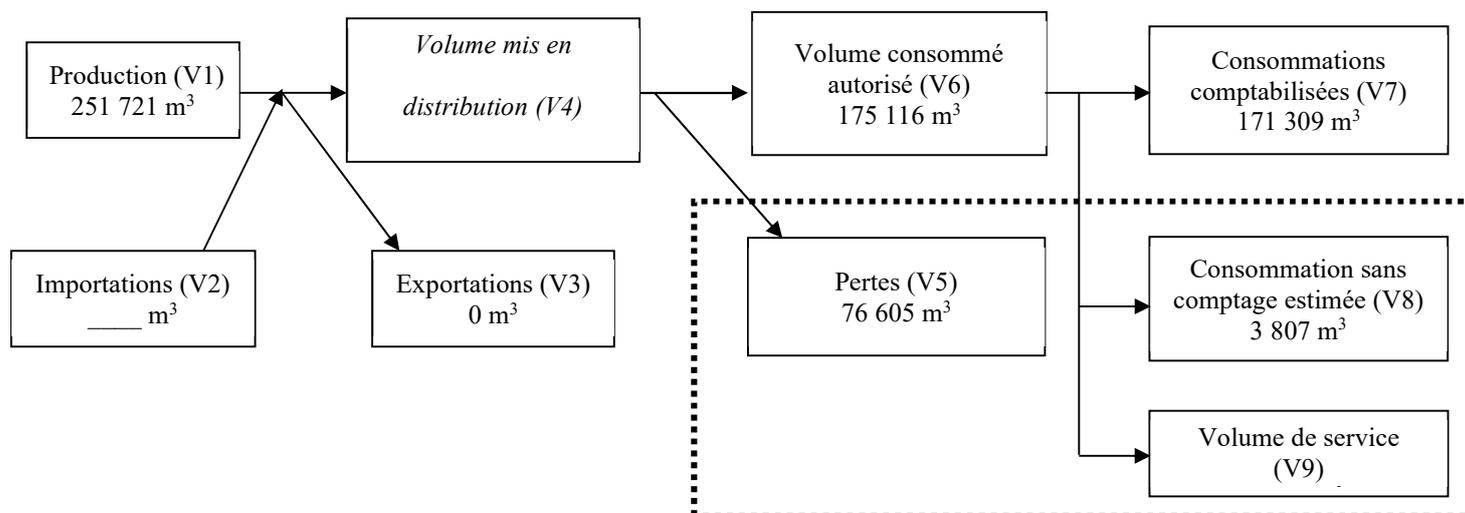
1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Secteurs	Longueur (m)
Bas	19 000
Haut « Gambetta-Froissards »	7 038
Haut « Genêts »	7 875
Total	33 913

1.9 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V₁ ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V₂ ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V₃ ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V₄ ou volume mis en distribution (V₁ + V₂ - V₃)
- V₅ ou pertes (V₆ - V₄)
- V₆ ou volume consommé autorisé (V₇ + V₈ + V₉)
- V₇ ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V₈ ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V₉ ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



Chapitre 2 – Les indicateurs de performances

2.1 La qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

La protection des sources

En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux, des périmètres de protection immédiats sont déterminés (immédiat, rapproché ou éloigné) autour des points de prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine.

A l'intérieur de ces périmètres, toutes activités, tous dépôts ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux peuvent être interdits ou réglementés. Les périmètres de protection sont déterminés par déclaration d'utilité publique. Leur instauration est obligatoire pour tout captage existant ou à créer.

Les périmètres de protection des captages de Beaume-Haie ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23/10/2008. L'autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine a été donnée par le même arrêté.

La commune se rend propriétaire, par l'intermédiaire de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Lorrain), d'une partie de la forêt où se situe la source de Beaume-Haie, ceci dans le but d'assurer la pérennité et la qualité de nos ressources.

Les périmètres de protection des captages de Prény ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du

02/08/1978. Cet arrêté fait l'objet d'une révision en vue notamment d'obtenir l'autorisation d'utiliser le volume d'eau disponible. (Révision à la hausse par rapport à 1978).

Les puits du stade, utilisés exceptionnellement, ne disposent pas de périmètre de protection réglementé. La procédure de régularisation ne permet pas d'établir de périmètre de protection en raison de la trop forte vulnérabilité des puits dans une zone urbaine.

Les contrôles de la qualité de l'eau

L'eau potable en France doit répondre aux instructions définies par le ministère de la santé et être conforme aux normes édictées par la CEE.

La surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine relève des compétences du ministère de la santé.

Localement, le service « santé-environnement » de l'ARS (Agence Régionale de Santé) assume cette mission sous l'autorité du préfet.

Les analyses sont effectuées à la ressource et en distribution par le Laboratoire CARSO à partir du programme réglementaire des prélèvements d'eau établi par l'ARS.

Les résultats des contrôles

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'eau destinée à la consommation humaine doit :

- Être conforme à des **limites de qualité** pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- Satisfaire à des **références de qualité** pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité, témoins du bon fonctionnement des installations de production et de distribution.

Les analyses réalisées sont également disponibles sur le site internet du ministère de la santé :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

La ressource en eau brute

Sources de Beaume-Haie : 1 analyse

Sources de Prény : 0 analyse

Puits du Stade n°2 : 0 analyse

Les stations de traitement de l'eau potable

Désinfection de Pagny : 3 analyses

Désinfection de Prény : 3 analyses

Les unités de distribution :

Réseau bas de Pagny : 9 analyses

Réseau haut de Pagny : 8 analyses

Le nombre d'analyses réalisées dépend à la fois de la nature de la ressource et de la population desservie. Il est défini annuellement par l'A.R.S. Les analyses portent sur les paramètres retenus pour leur intérêt sanitaire selon l'arrêté du 11/01/07 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R1321, R1321-3, R1321-7 et R 1321-38 du code de la santé publique

Les contrôles sanitaires portent sur deux types de paramètres :

Paramètres microbiologiques

L'eau ne doit pas contenir d'organismes pathogènes

- Coliformes thermotolérants
- Streptocoques fécaux
- Spores de bactéries anaérobies sulfitoréductrices

Paramètres physico-chimiques

- Les paramètres organoleptiques (saveur, odeur, couleur et turbidité)
- Les paramètres concernant les substances indésirables
- Les paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux
- Les paramètres concernant les substances toxiques
- Les micropolluants organiques

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Reçu le

07 JUIN 2021

MAI 2021

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé CARSO-LSEHL.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : RESEAU HAUT DE PAGNY

Exploitant : MAIRIE DE PAGNY SUR MOSELLE

Maitre d'ouvrage : MAIRIE DE PAGNY SUR MOSELLE

Nb de captages d'eau : 4

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chlore).

MICROBIOLOGIE

	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	11	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE

	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	14,87 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	22,56 °F		<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>	TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	3		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été légèrement agressive. Une telle eau peut être corrosive et dissoudre les métaux présents dans les canalisations, et notamment le plomb qui peut être à l'origine de cas de saturnisme.</p>	Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2020 a été non-conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité.
--	--

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire

Reçu le

07 JUIN 2021



www.grand-est.ars.sante.fr

Mairie de Pagny-sur-Moselle MAI 2021

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé CARSO-LSEHL.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : RESEAU BAS DE PAGNY

Exploitant : MAIRIE DE PAGNY SUR MOSELLE

Maitre d'ouvrage : MAIRIE DE PAGNY SUR MOSELLE

Nb de captages d'eau : 9

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chlore).

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire												
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	11	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.												
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	16,87 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	24,76 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>		TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>		Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}}$$

	Nbre de prélèvements réalisés	Nbre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	22	0	100 %
Paramètres physico- chimiques	22	0	100 %

2.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 % (*)**

(*) Dans le cadre des travaux de la Ligne à Grande Vitesse, les sources de Prény ont subi plusieurs aménagements. La Ligne à Grande Vitesse passe dorénavant entre les différentes sources de Prény (Fontaines Saint Helcourt, Hazolieu et Aulnois) qui servent à l'alimentation en eau potable de Pagny sur Moselle.

Les sources de Prény ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique D.U.P en 1978.

Les travaux effectués au niveau des Sources de Prény ainsi que l'ancienneté de la D.U.P actuelle justifient donc le lancement d'une nouvelle procédure de déclaration d'utilité publique.

2.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service. (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **100** pour l'exercice 2020 (100 pour 2019 et 2018).

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

2.4 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

2.4.1 Calcul avec les compteurs de distribution

A partir du volume d'eau consommé par les abonnés associés aux index des 4 compteurs de « distribution » on obtient un calcul plus juste du rendement obtenu.

$$\frac{\text{Production Vendue : } 171\,309\,m^3}{\left[\begin{array}{l} \text{Débit distribution : } 247\,045\,m^3 \\ \text{(Genêts + Regnier + Pagny)} \\ \text{(Compteurs N° 1 + 2 + 3)} \\ \text{(43\,530 + 54\,978 + 148\,537)} \end{array} \right]} \Rightarrow 69.34\%$$

Ce ratio était de : 73.71 % en 2019
79.17 % en 2018
69.89 % en 2017

Pour mémo : Un réseau est considéré comme étant de qualité lorsque le ratio de celui-ci dépasse les 75%.

2.4.2 Calcul avec les compteurs des sources dit « rendement primaire »

$$\frac{\text{Production vendue : } 171\,309\,m^3}{\left[\begin{array}{l} \text{Débit ressources : } 251\,721\,m^3 \\ \text{(Beaume-Haie + Prény + Puits du stade) - trop plein bas }^{(1)} \\ \text{(134\,229 + 246\,299 + 0) - 128\,807} \\ \text{(Compteurs N° 4+5+6) * (Compteurs N°8) *} \end{array} \right]} \Rightarrow 68.05\%$$

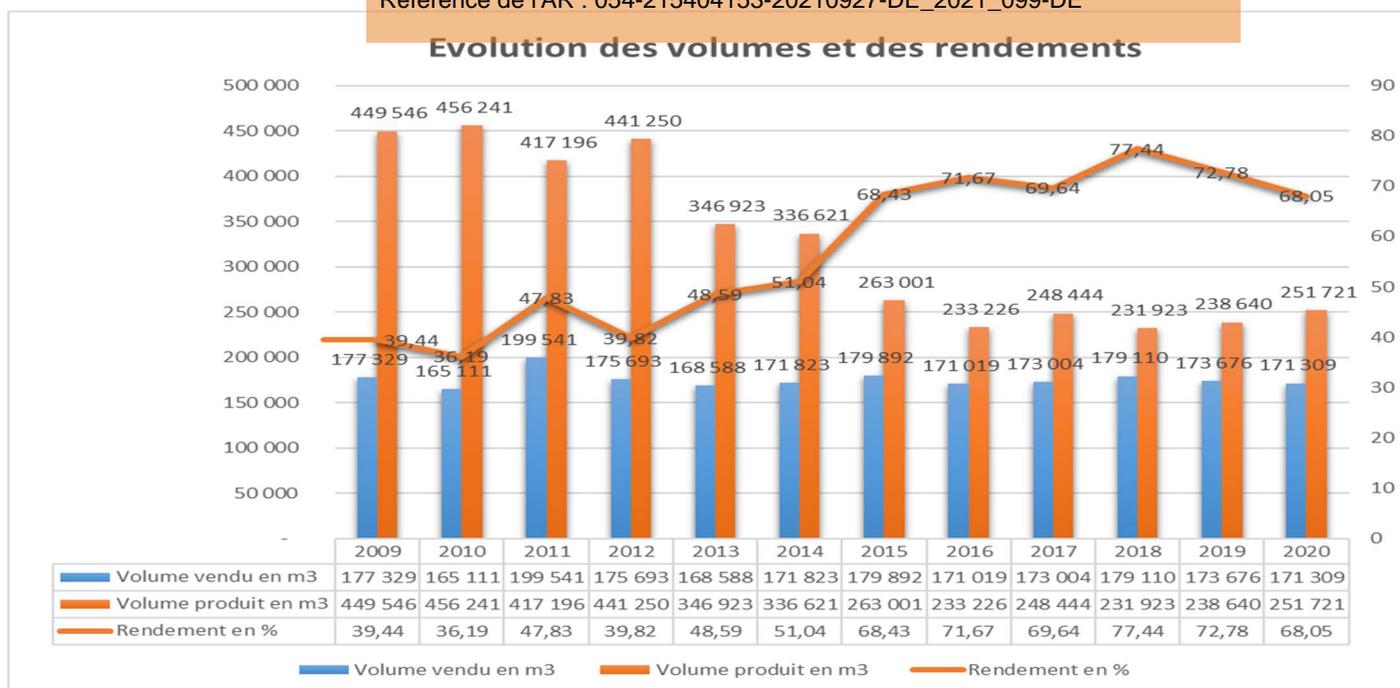
(*) cf Schéma en page 5

(1) Volume non comptabilisé durant 21 jours

Ce ratio était de : 72.77 % en 2019
77.44 % en 2018
69.46 % en 2017

Compte-tenu des mesures effectuées par les compteurs de la télégestion (relève des index des sources), le volume d'eau mis en distribution est de **251 721 m³**

En intégrant les pertes liées entre autres à des opérations de maintenance (nettoyage château d'eau) et aux fuites constatées sur le réseau estimé à 3 807 m³, le rendement s'élèverait à **69.61 %**.



2.5 Indice linéaire de pertes de réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{247\ 045 - 175\ 116}{365 \times 34} = 5.79 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour} \text{ (4.34 en 2019 - 3.81 en 2018 - 5.2 en 2017)}$$

Grille d'appréciation de l'ILP – Agence de l'Eau : Bon < 1,5 - Acceptable < 2,5 - Médiocre < 4 - Mauvais > 4

2.6 Indice linéaire des volumes non comptés (105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **6.10 m³/j/km** (5.23 en 2019 – 4.20 en 2018 et 6.1 en 2017).

2.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2016	2017	2018	2019	2020
0	0,100	0,93	0.303	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{1\ 333 \times 100}{5 \times 33\ 913} = 0.79 \%$$

2.8 Plan d'action

Le plan d'action élaboré en 2015 afin d'améliorer notre rendement d'eau potable a été suivi rigoureusement. Nous poursuivrons en 2019, les actions entreprises.

FICHE	DENOMINATION DE L'ACTION	ASSIGNEE A	STATUT	% de Réalisations
1	Inventaire du réseau 2015 : Inventaire réalisé sur excel (lg, canalisation, matériau, diamètre, année de pose 2016 : Mise en place d'un SIG 2017 : Quelques avancées 2018 : Finalisation du SIG Prévision 2021 : Poursuite des engagements	X. Petitnicolas	En cours	60 %
	Mise à jour des plans 2015 : Inventaire réalisé 2016 : Mise en place d'un SIG 2017 : Actualisation 2018 : Finalisation du SIG Prévision 2021 : Poursuite des engagements	X. Petitnicolas	En cours	60 %
	Recherche de fuites 2015 : 8 recherches de fuites 2016 : 8 recherches de fuites 2017 : 14 recherches de fuites 2018 : 5 recherches de fuites	X. Petitnicolas , Sté EDR, FONTAINIERS	Terminé	100 %
	Contrôle visuel (tous les 2 jours) des index des compteurs des châteaux d'eau 2015 : Compteurs bloqués 2016 : Installation de filtre sur la conduite des sources + contrôles 2017 : Poursuite du suivi hebdomadaire 2018-19 : Poursuite et amélioration du suivi hebdomadaire Prévision 2021 : Poursuite des engagements	FONTAINIERS	Terminé	100 %
5	Inventaire des compteurs abonnés Et renouvellement des compteurs + de 15 ans 2015 : Nouveau logiciel de facturation (Fluo) mise à jour des abonnés et des compteurs- Etat des lieux à la suite de la relève annuelle. 2016 : Etat des lieux des compteurs – analyse et prévision de remplacement des compteurs les plus anciens 2017 : Remplacement des compteurs rues des peupliers et Louau 2017 : Remplacement des compteurs de plus de 40 ans et équipement des compteurs communaux et des « gros consommateurs » avec des têtes de relève nouvelle génération. 2019 : Remplacement de 170 compteurs de plus de 15 ans 2020 : Remplacement de 106 compteurs de plus de 15 ans Prévision 2021 : Remplacement de 200 compteurs de plus de 15 ans	V. CREUSAT FONTAINIERS X. Petitnicolas	En cours	85 %
	Étalonnage des compteurs des châteaux d'eau et avis du fabricant sur le montage actuel 2015 : Suite à plusieurs diagnostics, il nous est préconisé de poser des stabilisateur et un clapet anti retour. Suppression du compteur TP haut au château d'eau- Changement des compteurs au château d'eau : TP bas, distribution, sources. Changement du compteur du TP au réservoir de Prény. 2016 : Pose de filtres sur les conduites des sources de Prény et remplacement des compteurs au réservoir de Prény. Pose d'une lyre sur le trop plein bas du château d'eau (problème de comptage). 2017 : Rehausse de la lyre située en aval du nouveau compteur. 2018 : Pérennisation du support de la lyre + pose d'un filtre avant compteur sur les sources de Beaume Haie – Vigilance sur les délais d'étalonnage des compteurs.	X. Petitnicolas Fournisseur	Terminé	100 %
	Pose de vannes de sectionnement : 2015 : Pose de 2 vannes rue du Général Thiebaut 2016 : Pose de 3 vannes rue de Lattre de Tassigny 2017 : RAS 2018 : Remplacement de 2 vannes au niveau de la ferme Lalance – Pose d'un réducteur de pression pour Albéa. Prévision 2021 : Pose des vannes rue des Aulnois et parc de l'avenir-	X. Petitnicola: FONTAINIER:	En cours	90 %
	Suppression des branchements plomb : 2016 : 5 branchements renouvelés 2017 : Recensement des branchements par rues – Bilan des branchements supprimés depuis 2013 – Suppression progressive des branchements (10 en 2017) 2018-19 : Poursuite des renouvellements Prévision 2021 : Poursuite des engagements	X. Petitnicolas FONTAINIERS	En cours	

Chapitre 3 – Tarification de l'eau

La majorité des factures émises comprennent ces trois rubriques distinctes :

A) La distribution :

- **LA CONSOMMATION EN EAU**, correspondant à la partie variable de la facturation en fonction du volume d'eau consommé par l'abonné. Le prix de vente de l'eau couvre les dépenses de fonctionnement et de construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute, de sa potabilisation et de sa distribution chez les particuliers.
- **CHARGE POUR GESTION ET ENTRETIEN DES COMPTEURS** : Il s'agit d'un forfait annuel totalement indépendant de la consommation. Il permet de financer les interventions pour l'entretien et le remplacement gratuit des compteurs.

B) La collecte et traitement des eaux usées (assainissement) :

La redevance d'assainissement finance la construction et l'exploitation des équipements d'évacuation et d'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Seuls les éléments ci-dessus de la facture reviennent directement à la collectivité. Les autres éléments ci-dessous sont reversés aux organismes publics.

C) Organismes publics

• **LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE et MODERNISATION DES RESEAUX**

Ces deux redevances sont perçues et reversées par le service de distribution de l'eau à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour tenir compte des dégradations de la qualité de l'eau dues à son usage domestique. Les sommes perçues permettent aux agences de financer partiellement des investissements conséquents : stations d'épuration, réseaux d'assainissement, réserves et adductions d'eau...

- **TAXE DE PRELEVEMENT** : Cette redevance est également reversée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Celle-ci est assise sur le volume d'eau brut prélevé sur la ressource au cours de l'année (Art.L1213-10-9 III du code l'environnement).
- **TVA** : La rubrique eau est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 5.5 % et la rubrique assainissement au taux de 10%

3.1 Modalités de tarification :

Composants du prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Vente de l'eau (TTC)	1.477	1.33	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38
Redevance lutte contre la pollution	0.407	0.395	0.350	0.350	0.350	0.350	0.350
Redevance modernisation des réseaux	0.274	0.274	0.233	0.233	0.233	0.233	0.233
Redevance assainissement (TTC)	2.140	2.475	2.64	2.64	2.64	2.64	2.64
Redevance forfaitaire à l'assainissement collectif (TTC)							11.00
Taxe de prélèvement				0.052 ⁽¹⁾	0.052 ⁽¹⁾	0.052 ⁽¹⁾	0.052 ⁽¹⁾
Prix (€ TTC/m³) Hors forfaits	4.298	4.474	4.603	4.655	4.655	4.655	4.655
Participation à l'entretien réseau et au renouvellement de compteurs	9.00	10.00	14.00	19.00	19.00	40.00 ⁽²⁾	40.00 ⁽²⁾
Taxe de prélèvement (forfait)	14.48	14.48	14.50	0 *	0*	0	0

(1) Depuis 2017, la taxe de prélèvement est calculée par rapport au volume d'eau consommé par l'abonné.

(2) Barème en fonction du diamètre du compteur (ex avec un diam 15)

3.2 Frais d'accès aux services et autres prestations

Prestations ou interventions	Mode de calcul	PRIX H.T. en €
CLOTURE DE DOSSIER	En cas de changement de titulaire, frais forfaitaires appliqués au titulaire partant couvrant l'édition de la facture de solde et la mise à jour du fichier	40.00
DEPLACEMENT	Sur demande de l'abonné	30.00
FERMETURE/OUVERTURE DE PRISE	Sur demande de l'abonné	40.00
COMPTEUR GELE (responsabilité abonné engagée)	Forfait remplacement du compteur	150.00
COMPTEUR DETERIORE (responsabilité abonné engagée)	Forfait remplacement du compteur	150.00
BAGUES ABSENTES (coupées, recollées, non estampillées « Pagny sur Moselle »)	Forfait	250.00
INDIVIDUALISATION	Forfait (visite sur site, ouverture du dossier)	190.00

3.3 Délibérations fixant les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération 2019-80 du 17/12/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable et d'assainissement collectif
- Délibération du 04/05/2015 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 04/05/2015 fixant la Participation pour Raccordement à l'Egout (PFAC)
- Délibération 2019-81 du 17/12/2019 fixant les Bordereaux des Prix Unitaires (BPU)

3.4 Facture d'eau type 120 m3

	Volume (en m3)	Prix unitaire H.T. (en €)	Taux TVA (%)	Montant H.T. (en €)	Montant TVA	Montant T.T.C. (en €)
Prix de l'eau	120	1.31	5.5	157.20	8.65	165.85
Redevance lutte contre pollution	120	0.35		42.00		42.00
Participation au renouvellement compteur				40.00		40.00
Taxe de prélèvement	120	0.052		6.24		6.24
Redevance modernisation des réseaux	120	0.233		27.96		27.96
Total eau (D102.0)				273.40	8.65	282.05
Prix de l'assainissement	120	2.40	10	288.00	28.80	316.80
Redevance forfaitaire à l'assainissement collectif	1	10.00	10	10.00	1.00	11.00
Total assainissement (D204.0)				298.00	29.80	327.80
Référence 120m3/an Total facture 2020				571.40	38.45	609.85
Référence 120m3/an Total facture 2019				561.40	37.45	598.85
Référence 120m3/an Total facture 2018				540.40	37.45	577.85

Référence 120m3/an Total facture 2017	540.40	37.45	577.85
Référence 120m3/an Total facture 2016	543.66	37.45	581.11

On considère qu'à partir de ces éléments le prix moyen du m³ d'eau facturé en 2020 s'élève à **5.08 € TTC** (base 120 m3 consommés).

Les abonnés peuvent choisir les modalités de facturation suivantes :

- La mensualisation, prélèvement sur 10 mois. Elle est calculée à partir de leur consommation de l'année N-1 (85%). Une facture est envoyée en fin d'année. 670 abonnés mensualisés.
- Les abonnés au nombre de 1083 reçoivent deux factures (estimative et réelle) par an :
La facture du 1^{er} semestre est un acompte calculé d'après la consommation de l'année N-1 (50 %).

La facture de relève du 2^{ème} semestre représente le solde restant dû.

Exemple d'une facture annuelle type 120m3

Eau et assainissement
Pagny-sur-Moselle
1 Rue des Aulnois

54530 PAGNY-SUR-MOSELLE
Tél: 03 83 81 58 48
Siret : 21540415300102 TVA Intra. : FR23215404

Facture annuelle 2020 - Mensualisation

Facture n° 007610 du 12/10/2020
Période : 2020 - 0

Régularisation mensualisation 2020

Prélèvement automatique :	Expéditeur Trésorerie de PAM Collectivités 16 Rue Raugraff - BP 60259 54706 PONT-A-MOUSSON Cedex
Prélèvement prévu le : 10/11/2020 N° de redevable: 00800	
Destinataire 54530 PAGNY SUR MOSELLE	

Horaires ouv. : Lundi au Vendredi 9h/12h -15h/17h30
Le samedi des semaines impaires 10h/12h (Accueil/Urbanisme)

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Déjà Estimé
01362274 - PAGNY SUR MOSELLE	10/09/2020	1 544	1 664	120	55

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Consommation eau	120	1,31	157,20	5,50	8,65	165,85
Gestion des compteurs/Entretien des réseaux	1	40,00	40,00			40,00
Total Distribution de l'eau			197,20		8,65	205,85
Collecte et traitement des eaux usées						
Redevance assainissement	120	2,40	288,00	10,00	28,80	316,80
Redevance forfaitaire à l'assainissement col	1	10,00	10,00	10,00	1,00	11,00
Total Collecte et traitement des eaux usées			298,00		29,80	327,80
Autres organismes publics						
Taxe de prélèvement (Agence de l'eau)	120	0,052	6,24			6,24
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,35	42,00			42,00
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,233	27,96			27,96
Total Autres organismes publics			76,20			76,20

Pour information		Total facture	HT :	571,40 €	TVA :	38,45 €	TTC :	609,85 €
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement Prix du litre d'eau : 0,00860 € / L	Déjà facturé	HT :	-202,30 €	TVA :	-12,74 €	TTC :	-215,04 €	
	A prélever	HT :	369,10 €	TVA :	25,71 €	TTC :	394,81 €	
	Pour information : (Eau : 176,42 € / Ass : 218,39 €)							

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Modalités de prélèvement :

3.5 La relève des compteurs d'eau

La relève des compteurs d'eau a été effectuée par 2 agents saisonniers (Véronique BAUDEAN et Catherine CLAIRE). Les releveurs ont effectué cette relève durant la période du 31 août au 19 septembre 2020. Les horaires de travail décalés (du lundi au vendredi : de 10h30 à 14 h et de 16h30 à 19h30 et le samedi de 10h30 à 13h) permettent d'accéder plus facilement au domicile des abonnés car 70 % de nos compteurs sont installés à l'intérieur des habitations.

Les 1 753 compteurs que comporte le parc de la commune sont répartis en 4 tournées.

TOURNEE	QUANTITES
NORD / EST	481
NORD / OUEST	308
SUD / EST	508
SUD / OUEST	456
Total	1753

Les 2 agents ont relevé 1 738 compteurs. Les 15 derniers compteurs concernent des habitations vacantes.

Il a été constaté 4 fuites avant/après compteur dont 3 dégrèvements accordés par la commission AET.

Comme tous les ans, lors de l'absence de l'abonné et pour les compteurs installés en intérieur, un coupon les invitant à prendre rendez-vous sous huitaine avec l'agent releveur est déposé dans leur boîte aux lettres.

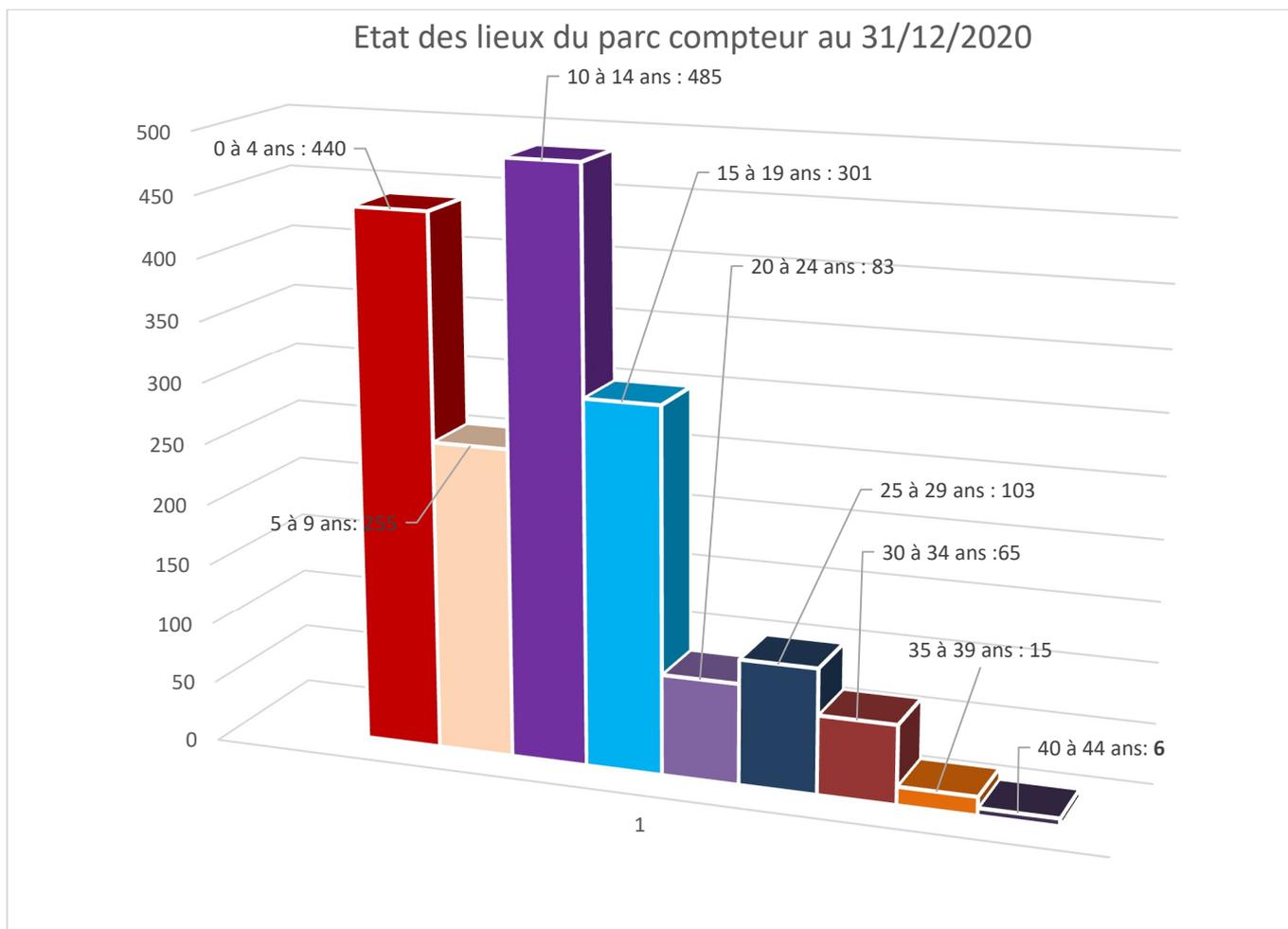
Sans réponse, et sous huitaine, un deuxième coupon est déposé par l'agent invitant l'abonné à communiquer son index soit par courrier ou soit par mail (accompagné d'une photo du compteur et en précisant sa localisation).

488 compteurs sont équipés de tête de relève dont 482 en Sensus RF (nouvelle génération) et 6 Coronis Waveflow 868 (ancienne génération).

17 abonnés ont été avertis par courrier pour une consommation jugée anormale (+ de 50 % par rapport à leur consommation de 2019).

Au cours de cette année 148 mouvements d'abonnés ont été enregistrés contre 204 en 2019, 137 en 2017, 118 en 2016 et 73 en 2015. (Départ/arrivée)

3.6 Vieillessement du parc



3.7 Répartition des diamètres

DIAMETRES	QUANTITES
15	1663
20	56
25	8
30	5
40	14
50	2
60	1
65	1
100	3
Total	1753

Chapitre 4 – L’assainissement collectif



4.1 Présentation du territoire desservi

La commune de Pagny sur Moselle est autorisée à réaliser, exploiter les ouvrages de collecte, de transport des Eaux Usées sur le territoire de Pagny sur Moselle et une Station d’Epuración des Eaux Usées par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2006

La commune de Prény est raccordée au système de traitement des Eaux Usées.

Le service assure les missions de collecte, de transport et de traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites. Le service est exploité en régie

Le réseau de la ville de PAGNY SUR MOSELLE se compose de 48 429 mètres linéaires de réseau et de 3 postes de refoulement. Les réseaux sont de type unitaire à l'exception des nouveaux lotissements de type séparatif.

Les postes de refoulement sont raccordés à un système de supervision permettant de les contrôler à distance. Toutefois, ceux-ci sont vérifiés régulièrement par l'équipe technique du service eau et assainissement.

La station de Traitement des Eaux Usées (STEU) se situe en rive gauche du Moulon, sur la parcelle AK 117, au lieu-dit Maladrie, au Sud-Est de la commune de Pagny sur Moselle. Cette parcelle est délimitée par le canal à grand gabarit de la Moselle et le ruisseau de Moulon à l'est et la voie SNCF à l'Ouest.

Un plan de zonage a été approuvé lors de l'élaboration du P.L.U en date du 26 juin 2013.

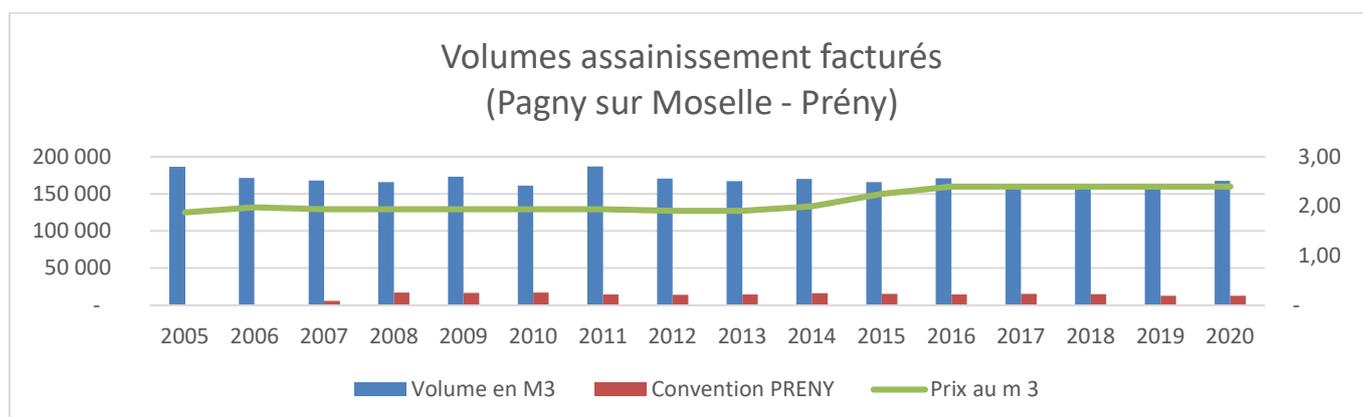
Un règlement de service régit les conditions et modalités accordés aux usagers du réseau d'assainissement collectif (délibération du Conseil Municipal n°2018-67 du 29 juin 2018).

4.2 Estimation de la population desservie

La population totale s'élève à environ 4 177 habitants (donnée population légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021) + convention d'import des effluents avec Prény : 377 habitants.

4.3 Nombre d'abonnements et volumes facturés

Les **1 716** abonnés domestiques représentent un volume de **167 761 m³**
La commune de Prény rejette **12 565 m³** d'eaux usées à la station d'épuration.



4.4 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linéaire [m]	2020
Réseau gravitaire (eaux usées + eaux pluviales)	47 252 m
Réseau de refoulement	1 177 m
Total réseau	48 429 m

La collectivité a signé un marché avec une société d'hydrocurage. Ce marché prévoit le nettoyage des différents organes du réseau d'assainissement (postes de refoulement, dessableurs, déversoirs d'orage, avaloirs), du curage préventif et des interventions d'urgence. Cette société établit un rapport pour chaque intervention sur notre réseau d'assainissement.

Programme de curage des réseaux et d'entretien des bâtiments réalisé par EGOUTS SERVICES au cours de l'année :

Date	Lieux intervention	Opérations et remarques
13/01/2020	Ensemble de la commune	Entretien des DO et des dessableurs
22/01/2020	Rue des Aulnois	Débouchage et diagnostic de réseau
22/01/2020	Rue des Aulnois	Hydrocuge des réseaux
22/01/2020	Rue Théophile Brichon	Entretien du poste de relevage
19/02/2020	STEP	Entretien dégilleur, DO, fosse à graisses, dessableur et poste toutes eaux
05/02/2020	Rue des Aulnois	Débouchage de 2 grilles avaloirs
30/03/2020	Rue des Aulnois	Entretien du dessableur
30/03/2020	N8 et 12 rue des Aulnois	Hydrocurage des réseaux
30/03/2020	Résidence Dr JeanClaude	Entretien séparateur à graisse
21/04/2020	Parc Jean Bouin	Entretien PR
21/04/2020	Parc Jean Bouin	Tx supplémentaires pour entretien PR
14/05/2020	STEP	Entretien PR
15/05/2020	12 Rue des Aulnois	Débouchage et curage d'égouts
20/05/2020	Derrière STEP	Curage spécifique collecteur + enlèvement racines
27/05/2020	CTM	Entretien séparateur à hydrocarbures
05 et 06 2020	Ensemble de la commune	Entretien des avaloirs et caniveaux à grilles
23/06/2020	Rue des Aulnois	Entretien des réseaux
24/06/2020	STEP	Entretien de la fosse de dégazage
24/06/2020	STEP	Entretien du poste toutes eaux
15/06/2020	STEP	Hydrocurage spécifique du collecteur derrière la STEP
10/07/2020	Résidence Dr JeanClaude	Entretien séparateur à graisse
24/06/2020	STEP	Entretien benne à sables
31/8 et 01/09/2020	Ensemble de la commune	Entretien des DO et des dessableurs
01/09/2020	Rue du 8 mai	Hydrocurage spécifique enlèvement de racines
16/09/2019	STEP	Pompage et nettoyage benne à sable
31/08 et 01/09/2020	Rue des Aulnois	Hydrocurage du collecteur
19/08/2020	STEP	Pompage de boues
14/09 et 05/10/2020	Collecteur partant du PR J Bouin et jusqu'à la STEP	Hydrocurage de collecteur
08/10/2020	Rue des Aulnois	Entretien des réseaux
08/10/2020	Parc Jean Bouin	Entretien du poste de relevage
05/10/2020	Parc Jean Bouin	Hydrocurage spécifique- enlèvement de racines
14/09 et 21/10/2020	Rue T Brichon et SNCF	Entretien du PR
05/11/2020	Rue Nivoy	Inspection télévisée
17/11/2020	STEP	Entretien PR principal
24 au 27/11/2020	Rue A France	Hydrocurage des réseaux
24 au 27/11/2020	Rue A France	Inspection télévisée

NB : en gras les points noirs cf page 35

4.5 Les déversoirs d'orages et les postes de refoulement :

4.5.1 Les déversoirs d'orages

Localisation de l'ouvrage	Type d'ouvrage	N°	Coordonnées de l'ouvrage en RGF 93		Coordonnées du point de rejet en RGF 93		Milieu récepteur	Nombre d'habitants	Charge en Kg de DBO5
			X	Y	X	Y			
Rue Jean Jaurès	D.O.	A	921 657	6 879 161	921 663	6 879 155	Ruisseau de Moulon	883	53
Rue Nivoy	D.O.	9	921 432	6 880 081	921 774	6 879 896	Ruisseau de Moulon	196	11,8
Rue Saint Nicolas	D.O.	10	921 474	6 879 858	921 788	6 879 694	Ruisseau de Moulon	78	4,7
Rue Maix Berceau (SNCF)	D.O.	11	921 553	6 879 664	921 788	6 879 694	Ruisseau de Moulon	515	30,9
Rue Saint Nicolas	D.O.	12	921 328	6 879 835	921 788	6 879 694	Ruisseau de Moulon	133	8
Rue Albert Favelin	D.O.	16	921 330	6 880 114	921 774	6 879 896	Ruisseau de Moulon	445	26,7
Rue Adolphe Thierry	D.O.	17	921 128	6 880 140	921 774	6 879 896	Ruisseau de Moulon	161	9,7
Place de Verdun	D.O.	18	920 972	6 880 201	921 774	6 879 896	Ruisseau de Moulon	921	55,3
Rue des Aulnois	D.O.	19	921 000	6 880 259	921 774	6 879 896	Ruisseau de Moulon	429	25,7
Rue Pasteur	D.O.	20	920 808	6 880 372	921 774	6 879 896	Ruisseau de Moulon	198	11,9
Chemin de Sougnogaux	D.O.	57	920 763	6 879 622	920 682	6 879 336	Ruisseau de Moulon	113	6,8
Rue Jean Bouin (SDIS)	D.O.	Sud	921 717	6 879 783	921 782	6 879 786	Ruisseau de Moulon	225	13,5
Rue Nationale	D.O.	Nord	921 430	6 880 854	921 597	6 880 822	Rejet cours d'eau	359	21,5
					921 724	6 880 809	Rejet Moselle		
STEP	D.O.	STEP	921 793	6 879 422	921 788	6 879 882	Ruisseau de Moulon	4542	272,5

4.5.2 Les postes de refoulement

Poste Petite Vitesse - PR1

C'est un poste en béton armé de forme circulaire ; il est équipé de 2 pompes.

Les pompes fonctionnent en alternance ; elles sont commandées en fonctionnement normal par une sonde à ultrasons et en mode dégradé par 2 poires de niveau assurant les démarrages et arrêts lorsque le poste se trouve en niveau haut et bas.

Poste Théophile Brichon (PN20) – PR2

C'est un poste en béton armé de forme circulaire ; il est équipé de 3 pompes Flygt. Les pompes fonctionnent en alternance ; elles sont commandées par une sonde piézométrique et en mode dégradé par des poires de niveau assurant les démarrages et arrêts lorsque le poste se trouve en niveau haut et bas.

Poste Jean Bouin - PR3

C'est un poste polyester armé en fibre de verre. Il est équipé de 2 pompes Flygt.

Les pompes fonctionnent en alternance ; elles sont commandées en fonctionnement normal par une sonde piézométrique et en mode dégradé par 2 poires de niveau assurant les démarrages et arrêts lorsque le poste se trouve en niveau haut et bas.

Localisation de l'ouvrage	Type d'ouvrage	N°	Coordonnées de l'ouvrage en Lambert 93		Coordonnées du point de rejet en Lambert 93		Milieu récepteur	Nombre d'habitants	Charge en Kg de DBO5
			X	Y	X	Y			
Rue Nationale Proche D.O. Nord	P.R.	PR1	921 430	6 880 854	921 597	6 880 822	Rejet cours d'eau	359	21,5
					921 724	6 880 809	Rejet Moselle		
Rue Nivoy Proche D.O. 9	P.R.	PR2	921 432	6 880 081	921 774	6 879 896	Ruisseau de Moulon	2709	11,8
Rue Jean Bouin (SDIS) Proche D.O. Sud	P.R.	PR3	921 717	6 879 783	921 782	6 879 786	Ruisseau de Moulon	225	13,5

4.5.3 La station d'épuration - Code sandre : 025441501738

La station d'épuration de Pagny sur Moselle a été construite pour traiter les effluents de Pagny sur Moselle et de Prény. L'installation, conçue et réalisée par SOGEA, a été mise en eau en juin 2006. Un contrat d'assistance technique est signé avec SOGEA. Sa capacité de traitement est 5000 Equivalents Habitants (EH). Le traitement des effluents est de type "boues activées à aération prolongée" et l'eau est rejetée à la confluence des ruisseaux dit du Moulon et de Beaume Haie pour terminer dans le milieu récepteur de la Moselle. La population totale s'élève à environ 4 535 habitants dont 377 pour la commune de Prény (recensement INSEE 2016).

Caractéristiques théoriques

Débit de traitement	:	112 m ³ /h (en pointe)
Population Equivalente	:	5 000 EH par temps sec 7 000 EH par temps de pluie
Production de boue hebdomadaire	:	7 tonnes
Volume du bassin biologique	:	1100m ³
Diamètre du clarificateur	:	15.35m au miroir
Puissance installée	:	176kW

Traitement

La première étape de l'épuration est le traitement physique des effluents. On élimine les eaux usées de ses gros encombrants (papiers, lingettes, bois...), de ses sables et de ses graisses

Chaque refus de traitement est collecté et dirigé vers un centre de traitement classé.

Après ces étapes, la pollution organique et chimique (matière organique, azote, phosphore) est éliminée par voie biologique.

Le principe est de maintenir un milieu adéquat pour que les micro-organismes présents dans l'eau dégradent naturellement les polluants présents dans les effluents. Par alternance de phases d'aération et anaérobiques, les bactéries vont transformer et absorber les éléments polluants pour en faire une « boue biologique » liquide, potentiellement valorisable en agriculture.

L'eau épurée est ensuite comptabilisée et rejetée vers le milieu naturel.

Par centrifugation, la boue biologique est séparée de son eau pour former des boues plus denses.

Les boues **conformes** en sortie de station sont évacuées et compostées pour être épandues sur des terres agricoles, selon un plan d'épandage très draconien.

Les boues **non-conformes** en sortie de station sont chaulées (pour les stabiliser) et envoyées vers un centre d'enfouissement (décharge classée).

Les performances de la station sont suivies au quotidien par des contrôles visuels et préventifs de fonctionnement réalisées par les agents d'exploitation.

Prescriptions de rejet

Autorisation préfectorale en date du 22 juin 2007

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau le Moulon

Rejet polluant autorisé :

Paramètres	Rendement minimal de l'épuration	Concentration maximal de rejet
DBO5	90 %	25 mg/L
DCO	75 %	100 mg/L
NTK	75 %	10 mg/l
MES	90 %	30 mg/l

Charges reçues par l'ouvrage :

	MES	DCO	DBO5	NG	NK	PT
Rendement moyen "réglementaire" du système de traitement (%)	82.36	83.12	90.98	65.02	81.58	25.74
Flux moyen sortant du système de traitement (kg/j)	27.91	57.43	11.23	20.54	8.68	5.62
Flux moyen entrant dans le système de traitement (kg/j)	158.20	340.27	124.52	58.71	47.12	7.56
Flux moyen éliminé par le système de traitement (kg/j)	130.29	282.83	113.29	38.18	38.44	1.95
% de bilans réalisés hors conditions normale / au nombre de bilans total	16.67	16.67	16.67	25	25	25

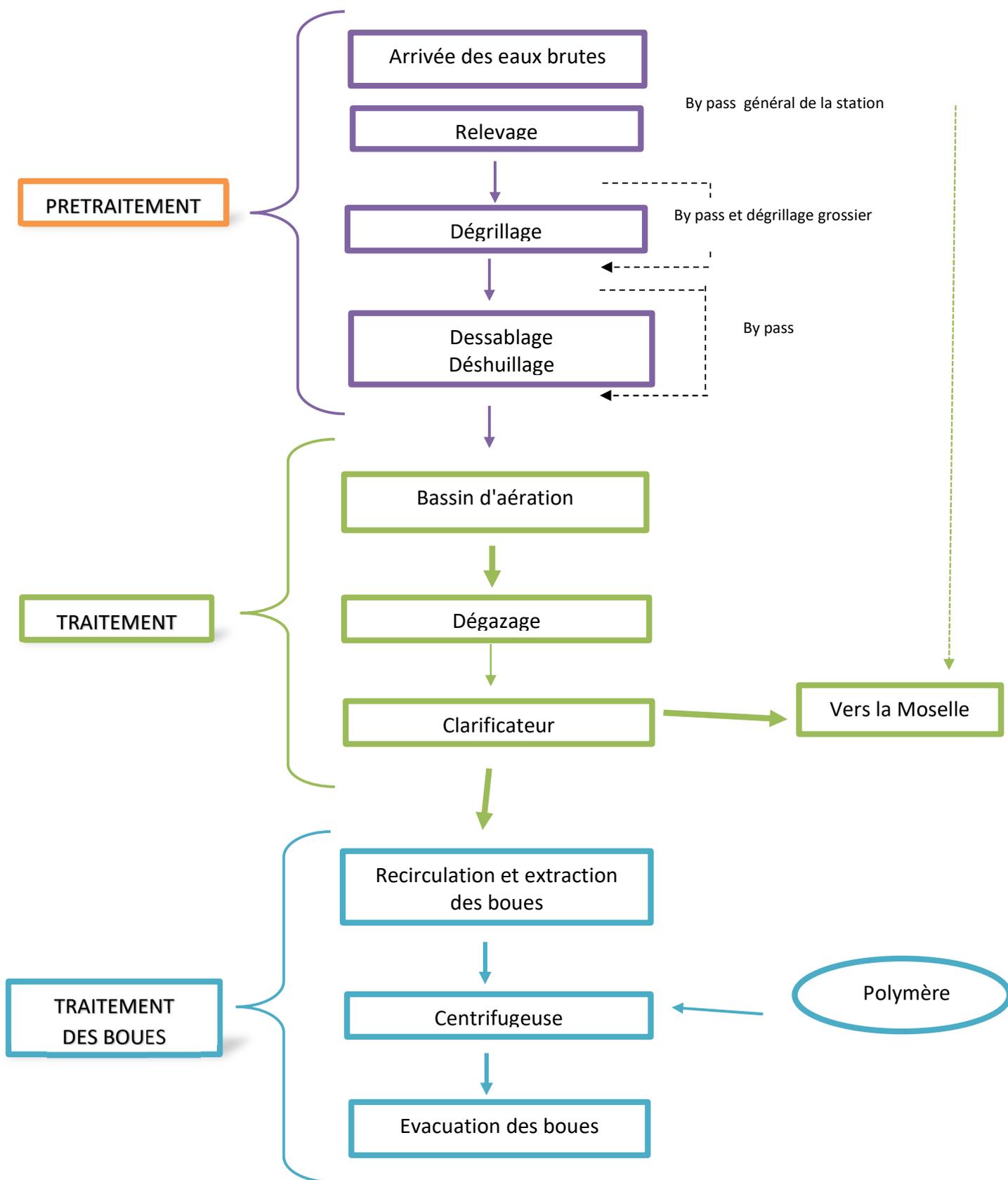
Débit maximal entrant (m3/j)	9783.86
Pollution maximale entrante (kg/j de DBO5)	516.60

PC 95 (m3/j)	2715
--------------	------

Les rendements sont conformes à l'arrêté Préfectoral

Filière	Equipement	Matériel	Caractéristiques			
Prétraitement	By pas gén éral	Sonde de hauteur	1	Endress Hauser	Prosonic FDU 80	Sortie 4-20mA
		Vanne murale	1	International Fluid	Ouverture verticale	Section 400x400 mm
	Relevage	Sonde de hauteur	1	Endress Hauser	Waterpilot FMX 167	Signal 4-20mA
		Pompe immergée	2	KSB	KRT F 100-250/74UG29	Roue Vortex Ø 100mm Débit 112m³/h - HMT: 9.7m
		Contacteur de niveau	2	Flygt	Tout ou rien	
	Dégrill age	Dégrilleur vis sans âme	1	Passavant Noggerath	NSI 400 6/35	Ø maille:6mm
		Contacteur de niveau	1	Flygt	Tout ou rien	
	Dessablage/ Deshuilage	Compresseur à air	1	Rietschle	DLT 40	Débit: 30m³/h P _{moteur} : 1.1kW
		Aération fines bulles	1	Flygt		Débit air: m³/h P _{moteur} : kW
		Racleur à graisses	1	Bardot Lami	Diamétral	Ø: 3.10m P _{moteur} : 0.12kW
Classificateur à sable		1	Noggerath	SR 270	Débit: 35m³/h Ø vis sans âme: 270mm P _{moteur} : 0.37kW	
Traitement	Bassin d'aération	Agitateur immergé	1	KSB	Amamix V222/14UMG	Ø pâles: 225mm P _{moteur} : 1.25kW
		Agitateur immergé	2	KSB	Amaprop V38.2000/2.4 URG	Ø pâles: 2000mm P _{moteur} : 1.6kW
		Rampes de diffusion d'air	3	Franceaux	Membranes élastomères	Capacités: 4-9 m³/ml
		Surpresseur d'air	2	Aerzen	GM 25 delta DN 125	Débit: 1050 m³/h P: 720 mbars P _{moteur} : 37kW
		Sonde de mesure Oxygène	1	Endress Hauser	Oxymax W cos 41	Sortie 4-20mA
		Sonde de mesure potentiel redox	1	Endress Hauser	Orbisint CPS 12D	Sortie 4-20mA
		Sonde de mesure Matières en Suspension	1	Endress Hauser	Turbimax CU551D	Sortie 4-20mA
	Dégazage	Vanne murale motorisée	1	International Fluid	Ouverture vers le bas	Section 800x600mm P _{moteur} : 0.12kW
		Pompe immergée	1	KSB	Amarex N F 65.220/004 ULG 155	Débit: 10m³/h HMT: 6.3m P _{moteur} : 0.8kW
		Sonde de hauteur	1	Endress Hauser	Pressostatique	Sortie: 4-20mA
		Contacteur de niveau	2	Flygt	Tout ou rien	
	Clarificateur	Pont racleur	1	Bardot	Radial	Ø miroir:15.35m Hauteur eau:3m P _{moteur} : 0.18kW
		Sonde de détection Voile de boue	1	Endress Hauser	SAM T5	Sortie 4-20mA
		Sonde de Hauteur	1	Prosonic FDU 80	Endress Hauser	Sortie 4-20mA
	Recirculation	Pompe immergée	3	KSB	Amarex N D80.220/034 ULG190	Débit: 95m³/h HMT: 2.4m P _{moteur} : 2.6kW
		Débitmètre électromagnétique	1	Endress Hauser	Promag 50	Sortie 4-20mA Ø:80 mm
		Contacteur de niveau	1	Flygt	Tout ou rien	
	Poste toutes eaux	Pompe immergée	2	KSB	Amarex N F65.220/004 ULG155	Débit: 15m³/h HMT: 5.2m P _{moteur} : 0.9kW
		Débitmètre électromagnétique	1	Endress Hauser	Promag 50	Sortie 4-20mA Ø:65 mm
		Sonde de hauteur	1	Endress Hauser	Pressostatique	Sortie: 4-20mA
Contacteur de niveau		2	Flygt	Tout ou rien		
Traitement des boues	Polymère	Unité de préparation	1	OBL	Emulsol EKB JB	Débit maxi polymère: 400l/h P total moteurs: 0.99kW Volume: 400 l
		Pompe rotor excentré	1	Seepex	BN 05-12/A1-A7-A7-F0	Débit : de 0.1 à 0.5m³/h Pression: 2 bars P _{moteur} : 0.24kW
	Centrifugation	Pompe rotor excentré	1	Seepex	BN 15LT/A1-C1-L8-F0	Débit : de 3 à 15m³/h Pression: 2 bars P _{moteur} : 3kW
		Centrifugeuse	1	Alfa-laval	Aldec 404	Débit max volumique:11 m³/h Débit max massique: 200kg/h Vitesse rotation: 4000 tr/min P _{moteur} : 22kW
		Vis de convoyage	1	WAM	SSC 250	Débit: 3m³/h Vitesse rotation: 36 tr/min P _{moteur} : 1.5kW

4.5.3.1 Schéma de fonctionnement de la station



4.5.3.2 Production et taux de boues évacuées (P206.3)

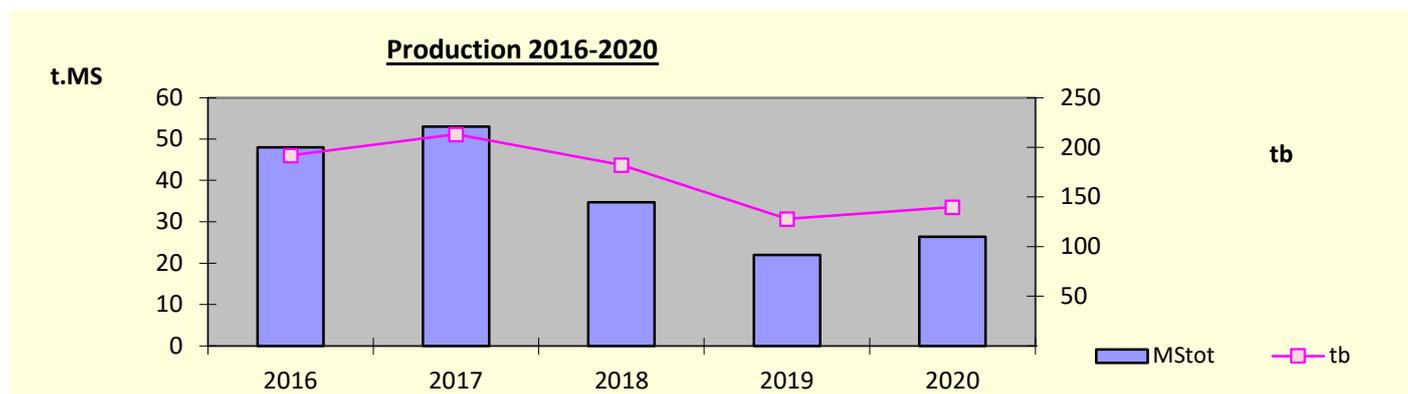
Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (Tonnes de MS)
-------	---	--

Boues produites 139,76

Boues évacuées 139 26.41

Autre évacuation

$\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{T total évacué par toutes les filières}} \times 100 = 18.9 \% \text{ (Siccité)}$



4.5.3.3 Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Destination(s)
Refus de dégrillage	24.120	Sita NE
Sables	3.28	Sita NE
Huiles Graisses	Néant	
Autres	Néant	

4.5.3.4 Les apports extérieurs

Quantités des apports extérieurs au cours de l'année

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution	Précisions : origines des apports, traitement éventuel...
Matières de vidange	343 m3		Egouts Services

4.5.3.5 Consommation d'énergie et de réactifs

Quantité d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation
Electricité	208 981 kWh
Eau potable consommée	327 m3

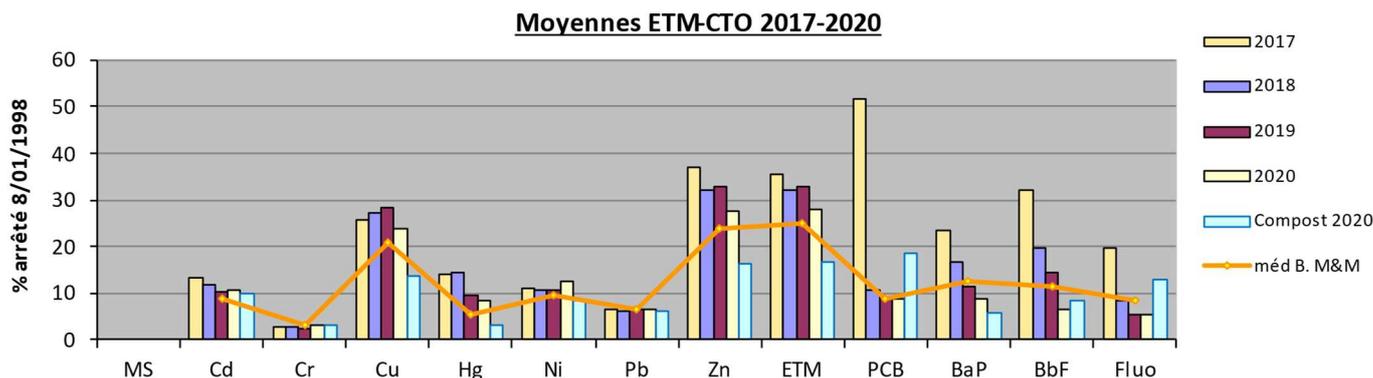
Quantité de réactifs consommés au cours de l'année :

Réactifs utilisés	Filière eau	Filière boue
Polymère		2 700 kg (12 fûts de 225kg)

4.5.3.6 Analyses de boues et composts en 2020 :

Nombre :

0	VA (Valeur Agronomique)
3	ETM (Eléments Traces Métalliques)
3	CTO (Composés Traces Organiques)



4.5.3.7 Remarques diverses et amélioration à apporter (Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle)

Qualité des boues : les teneurs en ETM et CTO sont conformes à l'arrêté du 8/01/98. Les valeurs moyennes sont stables ou en légère baisse entre 2019 et 2020. Les concentrations maximales sont observées sur cuivre et zinc respectivement à 28 et 34% de la limite soit 10 points de moins qu'en 2019. Les autres micropolluants sont inférieurs à 20% de la limite.

La répartition des analyses doit permettre de confirmer l'innocuité de l'ensemble de la production annuelle de boues.

Aucun épandage en 2020 : les boues sont compostées sur les plateformes CETV de Beaumont. Elles sont traitées en mélange avec d'autres boues et doivent produire un compost conforme à la norme NF U44-095. Le compost obtenu est épandu sur terres agricoles.

Qualité des composts : les critères de la norme NF U44-095 sont respectés sur les lots analysés en 2020 par CETV.

Capacités de stockage : les boues sont stockées sur la plate-forme CETV. Depuis juillet, les boues sont traitées en mélange avec d'autres boues et doivent produire un compost conforme à la norme NF U44-095.

Améliorations à apporter : qualité des boues (origine/suivi PCB ..., transmission analyses), des composts

Chapitre 5 – Indicateurs de performance

5.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{1716 \times 100}{1753} = 97.89 \% \quad (97.77 \% \text{ en 2019} - 96.42 \% \text{ en 2018} - 96,24\% \text{ pour 2017}).$$

5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	___%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	___	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	___	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **80** pour les exercices 2019-2018-2017.

5.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Station d'épuration PAGNY SUR MOSELLE (Raccordée : Preny)	163.29	100	100

L'indice global de conformité de la collecte des effluents est **0** (0 en 2019).

La collecte des effluents est conforme Non Oui
 (Indicateur fourni par le service police de l'eau. Donnée 2020).

5.4 Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements sont conformes Non Oui
 (Indicateur fourni par le service police de l'eau au titre de 2020).

5.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages est conforme Non Oui
 (Indicateur fourni par le service police de l'eau au titre de 2020).

5.6 Points noirs du réseau de collecte

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers. (Liste en page 25)

Le nombre de points ramené sur 100 km de réseau est :

$$\frac{2}{48} \times 100 = 4.17$$

5.7 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première l'est.

20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	X
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	X
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	X
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	X

Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus :

+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEP des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	X
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	X

Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :

+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
------	--	---

Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :

+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	X
------	---	---

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **110**

5.8 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif est :

$$\frac{2\,978}{5 \times 48\,429} \times 100 = \mathbf{1.23\%}$$

Chapitre 6 – Financement des investissements

6.1 Recettes budgets eau et assainissement en € H.T.

	2018	2019	2020
Recettes liées à la vente d'eau	231 442.83	227 515.52	224 414.78
Redevance eaux usées (assainissement)	390 995.78	384 314.65	402 627.35
Abonnements et autres taxes	41 614.94	79 342.09	79 848.15
Redevances pollution domestique et modernisation des réseaux (AERM)	100 494.86	96 008.19	94 898.69
Recette pour boues et effluents importés	6 084.00	3 054.25	2 345.00
Participations des collectivités (Prény)	20 350.72	16 202.47	18 538.17
Régularisations des v/tes eau + asst « 673 » (+/-)	- 16 792.68	- 1 854.81	- 4 211.69
Reversement redevance pollution et modernisation des réseaux (AERM)	- 96 852.00	- 97 845.00	- 108 442.00
Créances admises en ANV et éteintes	- 1 911.98	- 755.51	0
Total recettes de facturation	675 426.47	705 981.85	710 018.45
Autres recettes :			
Recettes de raccordement (PFAC)	7 129.43	7 129.43	10 201.16
Prime de l'Agence de l'Eau	25 891.00	11 282.00	7 824.00
Recettes liées aux travaux	0	26 723.25	15 938.80
Autres recettes (AERM)	1 236.96	1 213.56	1 251.72
Autres subventions d'exploitation			
Total des recettes	709 683.86	752 330.09	745 234.13

6.2 Encours de la dette en € H.T.

	2018		2018		2020	
	EAU	ASST	EAU	ASST	EAU	ASST
Encours de la dette au 31 décembre	347 163.11	2 355 522.72	318 827.62	2 241 908.43	289 665.23	2 150 110.44
Remboursement au cours de l'exercice dont :						
<i>en intérêts</i>	12 041.42	78 055.43	11 330.12	74 141.85	10 601.04	70 147.73
<i>en capital</i>	27 540.60	113 614.29	28 335.00	117 576.66	29 162.40	119 221.36

6.3 Amortissements en €

Dotation aux amortissements	2017	2018	2019	2020
Budget eau	78 559.70	81 925.72	80 865.51	87 770.59
Budget assainissement	195 193.19	196 317.88	193 347.59	181 497.63

Chapitre 7 – Travaux 2020 et projets 2021 EP/AC

7.1 Les travaux réalisés en 2020

- Renouvellement et pose de **170** compteurs avec tête de relève sur notre parc abonnés.
- **10** interventions chez les abonnés (fuite avant compteur, problème de robinet, vérification de compteur,)
- Création de 5 branchements d'adduction d'eau potable et d'assainissement
- Réparations de **2** fuites sur le réseau AEP de la ville déclenchant des DICT
- Poursuite du plan d'action à l'amélioration du rendement réseau :
 - Création du SIG réseaux
 - Inventaire des plans et création des SIG
 - Campagne de détection des fuites
 - Remplacement de compteurs de plus de 15 ans
 - Renouvellement de branchements plomb
- Remplacement de la supervision de la STEP
- Remplacement de la vanne de dégazage + 3 rampes d'aération du bassin bio
- Remplacement du surpresseur gm25s
- Remplacement du carter de la vis sans fin
- Remplacement de la porte de garage de la STEP
- Pose de détecteurs gaz
- Achat de détecteur de fuite réseau
- Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement rue des Aulnois
- Analyse des risques STEP réalisée avec SOGEA
- Pandémie : début du confinement national le 17 mars 2020 le personnel communal est en absence spéciale jusqu'au 11 mai 2020.
- Restriction d'usage de l'eau à partir du 11 juillet 2020 jusqu'au 15 octobre 2020

7.2 Les projets pour 2021

- Phasage de remise en état des 10 DO restant et suppression de la lame au DO J Bouin
- Pose de 3 vannes de sectionnement rue des Aulnois et parc de l'Avenir
- DUP sources de Prény : procédure en cours suite à l'impact TGV.
- Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement rue Anatole France
- Renouvellement et pose de **200** compteurs sur notre parc abonnés (+de 15 ans)
- Pose d'un filtre sur la conduite des sources de Beaume Haie
- Lyre adaptation définitive château d'eau de Pagny
- Remplacement de 6 capots des captages
- Remplacement d'un véhicule TRAFFIC
- Création d'un rejet dans le Moulon
- Remplacement compteur puit n°2
- Remplacement des rampes d'aération à la STEP
- Remise en service de la pompe de désodorisation à la STEP

Chapitre 8 – Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

8.1 Abandons de créance ou de versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).



(P109.0)

Le service a reçu **0** demande d'abandon de créance et en a accordé **0**.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0.0000€/m³** (**0.0021€/m³** pour 2019 - **0,0048 €/m³** en 2018 et 0,0475 €/m³ en 2017).



(P207.0)

Le service a reçu **0** demande d'abandon de créance et en a accordé **0**.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0.0000 €/m³** (**0.0025** en 2019 - **0,0119** en 2018 et 0,0342 €/m³ en 2017).

Chapitre 9 – Annexes

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10^{ème} programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

DE 2013 À 2018...



STATIONS D'ÉPURATION
DE PLUS DE 2 000 HAB.



ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



MISE EN ŒUVRE
DE PLANS D' ACTIONS



SUBSTANCES TOXIQUES
RÉDUITES OU ÉLIMINÉES



COURS D'EAU
RESTAURÉS



ÉQUIPEMENT
OU EFFACEMENT
D'OUVRAGES



ZONES HUMIDES
RESTAURÉES ET
ENTRETENUES



ZONES HUMIDES
ACQUISES

DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.

le bassin Rhin-Meuse



l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2019, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, iStock photo, agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

Tableau récapitulatif des fiches indicateurs

<http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/mise-a-jour>

Chapitre 10 – Glossaire

EH : L'Equivalent-habitants est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 Eh= 60 g de DBO5

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matières En Suspension

NKj : Azote Kjeldhal

NGL : Azote Global

Pt : Phosphore Total

Tms : Tonne de Matière Sèche

NTK : Azote Total

Cd : Cadmium

Cr : Chrome

Cu : Cuivre

Hg : Mercure

Pb : Plomb

Zn : Zinc

AEP : Assainissement Eau Potable

CETV : Plateforme de compostage à Seicheprey (54)

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

DO : Déversoir d'Orage

MDV : Matières De Vidange

PR : Poste de Relèvement

SIG : Système d'Information Géographique

Coordonnées Lambert 93 : C'est l'expression des coordonnées tridimensionnelles sous forme de longitudes, latitudes et hauteurs ellipsoïdales